

Cahier des charges – Organisation du Nat'Handi Inclusive

Table des matières

Présentation de l'évènement	2
Valeurs de l'évènement	2
Objectifs du cahier des charges	3
Conditions pour être club organisateur	3
Infrastructures attendues	3
Bassin	3
Accessibilité	4
Espaces complémentaires	4
Organisation sportive	4
Gestion des musiques	5
Vestiaires et espaces athlètes	5
Accueil des juges	5
Bénévoles	5
Restauration	6
Communication	6
Partenariats et institutions	6
Sécurité	7
Récompenses et protocole	7
Valorisation du club organisateur	7
Dépôt des candidatures	7
Contact	8

Présentation de l’évènement

Le Nat’Handi Inclusive est une rencontre nationale de natation artistique inclusive organisée par l’association Nat’Handi Artistique. Cet évènement a pour objectif de promouvoir la pratique de la natation artistique pour les personnes en situation de handicap et de valoriser les clubs engagés dans une démarche inclusive.

Cette rencontre est ouverte aux athlètes en situation de handicap, quels que soient :

- Leur âge (enfants, adolescents, adultes),
- Leur niveau de pratique, minimum le savoir nager
- Leur type de handicap (physique, sensoriel ou cognitif).

Les épreuves proposées peuvent inclure la mixité et des épreuves inclusives :

- Figures imposées,
- Solo,
- Duo,
- Trio,
- Équipe,
- Combo

Le Nat’Handi Inclusive se veut avant tout un événement sportif, humain et convivial favorisant la rencontre entre athlètes, entraîneurs, familles, bénévoles, juges et partenaires.

Valeurs de l’évènement

Le Nat’Handi Inclusive repose sur des valeurs fortes :

- Inclusion,
- Accessibilité,
- Bienveillance,
- Partage,
- Valorisation des capacités de chacun.

L’objectif est de permettre à chaque athlète de participer dans un cadre sécurisant, adapté et valorisant. Cette rencontre se veut également un levier de sensibilisation pour faire évoluer la place du handicap dans la natation artistique.

Objectifs du cahier des charges

Ce document a pour objectif de définir les conditions d’accueil et d’organisation nécessaires pour qu’un club puisse accueillir une édition du Nat’Handi Inclusive.

Il permet :

- D’harmoniser l’organisation de l’évènement,
 - De garantir des conditions d’accueil adaptées aux participants,
 - D’assurer la sécurité et l’accessibilité,
 - De valoriser les clubs organisateurs.
-

Conditions pour être club organisateur

Le club souhaitant accueillir l'évènement a toute la responsabilité de l'évènement et doit:

- Être affilié soit à la Fédération Française de Natation, soit à la Fédération de Sport Adapté, soit à la Fédération Handisport
- Être engagé dans une démarche inclusive,
- Être adhérent à Nat’Handi Artistique,
- Avoir la capacité de mobiliser des bénévoles et des partenaires locaux,
- Disposer d’un bassin adapté à l’organisation de la manifestation.
- Disposer d’une attestation responsabilité civile du club permettant l'organisation de l'évènement.

Infrastructures attendues

Bassin

Le club doit pouvoir mettre à disposition :

- Un bassin permettant l’organisation des figures imposées et des ballets, le côté du bassin le plus profond d’un minimum de 2m et par mesure de sécurité le moins profond toléré est de 1m10.
- Un système de sonorisation adapté : dans l’enceinte de la piscine et sous l’eau
- Un accès sécurisé au bord du bassin,
- Un espace pour les juges,
- Un espace dédié à la chambre d’appel
- Des gradins ou un espace pour accueillir le public

Accessibilité

Les infrastructures doivent permettre l’accueil des personnes en situation de handicap :

- Accès PMR: rampe, ascenseur
- Prévoir la mise à l’eau si besoin
- Vestiaires accessibles,
- Sanitaires adaptés,
- Accès sécurisé aux gradins et aux espaces publics.

Espaces complémentaires

Le club devra prévoir :

- Un espace accueil,
 - Un espace pour les stands : Nat’Handi Artistique, Partenaires, Boutique
 - Un espace restauration ou buvette,
 - Un espace maquillage et coiffure/gélatine, avec tables et points électriques si possible, ainsi que des bouilloires et/ou micro-onde
 - Une salle ou un espace pour les réunions des juges,
 - Un espace réservé aux bénévoles.
 - Si possible, prévoir un espace convivial permettant un temps d’échange, le partage du verre de l’amitié à proximité de la piscine
-

Organisation sportive

Le club organisateur devra collaborer avec Nat’Handi Artistique pour :

- L’élaboration du programme,
- L’accueil des clubs,
- La gestion des ordres de passages,
- L’installation du matériel,
- La coordination des bénévoles,
- L’accueil des juges,
- L’organisation des remises de récompenses.
- La diffusion des informations et de la communication

Nat’Handi Artistique reste responsable :

- De la réglementation sportive,
- Des inscriptions,
- Des outils administratifs,
- De la réception des musiques

- De la coordination générale de l’évènement,
- De la communication digitale au niveau nationale : affiches, plaquette, réseaux sociaux

Gestion des musiques

Le club organisateur devra prévoir :

- Un système de diffusion sonore adapté,
- Une personne référente musique,
- Un ordinateur ou support informatique sécurisé,
- Une solution de secours pour les musiques,
- Un temps de test avant les épreuves.

Vestiaires et espaces athlètes

Le club organisateur devra :

- Attribuer des espaces vestiaires aux clubs,
- Prévoir un espace sécurisé pour les sacs,
- Sensibiliser les participants au respect des locaux.
- Prévoir des poubelles dans les vestiaires

Un espace spécifique devra être prévu pour le maquillage et la préparation des nageuses et nageurs.

Accueil des juges

Le club organisateur devra prévoir :

- Un espace de réunion pour les juges,
- Des tables et chaises adaptées,
- Une collation : café, eau

Bénévoles

Le club organisateur devra pouvoir mobiliser des bénévoles pour :

- L’accueil du public,
- La gestion des vestiaires,
- La buvette,
- La logistique bassin,

- L’installation et le rangement,
- L’accompagnement des participants,
- La sécurité des accès.
- Hygiène et propreté du site

Restauration

Le club organisateur devra prévoir :

- Une solution de restauration ou buvette,
- Une organisation pour les plateaux repas,
- Des repas pour les bénévoles et juges,
- Une prise en compte des allergies ou régimes spécifiques si possible.

Communication

Le club organisateur s’engage à participer à la communication de l’évènement :

- Relais des publications sur les réseaux sociaux,
- Affichage local,
- Communication auprès des collectivités,
- Communication auprès des médias locaux.

Nat’Handi Artistique fournira en format digital :

- Les affiches officielles,
- Les supports de communication,
- Les visuels réseaux sociaux,
- La plaquette d’information.

Le club organisateur accepte la captation photo et vidéo de l’évènement ainsi que leur diffusion sur les supports de communication de Nat’Handi Artistique, dans le respect des réglementations en vigueur .

Partenariats et institutions

Le club organisateur est encouragé à solliciter :

- Les collectivités territoriales,
- Les partenaires locaux,

- Les sponsors,
- Les associations locales liées au handicap.
- Les médias : radio, journaux, télévision

Le club pourra bénéficier de la visibilité de l'événement sur les supports de communication de Nat’Handi Artistique.

Sécurité

Le club organisateur devra respecter les règles de sécurité de l'établissement :

- Présence des personnels qualifiés pour la surveillance bassin
 - Respect du POSS de la piscine,
 - Circulation sécurisée des participants,
 - Gestion des flux du public.
-

Récompenses et cérémonie protocolaire

Le club organisateur participera :

- Fournir les médailles pour chaque podium
- Prévoir un espace podium adapté au fauteuil roulant
- À l'installation des espaces protocolaires,
- À la coordination des remises de récompenses,
- À l'accueil des invités, partenaires et institutions.

Valorisation du club organisateur

Le club organisateur bénéficiera :

- D'une visibilité nationale via Nat’Handi Artistique,
 - De la présence de partenaires et institutions,
 - D'un accompagnement dans l'organisation.
 - Du reversement des frais d'inscription liés à la rencontre sportive afin de soutenir l'organisation de l'événement et la dynamique du club accueillant.
 - La recette de la buvette et plateau repas
-

Dépôt des candidatures

Les clubs souhaitant accueillir une édition du Nat’Handi Inclusive devront transmettre :

- Une lettre de motivation,
- Une présentation des infrastructures,
- Les capacités d’accueil,
- Les coordonnées du référent organisation.
- La date proposée pour l’évènement
- Les possibilités d’hébergement et restauration à proximité,

Les candidatures sont à envoyer à : nathandiartistique@gmail.com

Contact

Nat’Handi Artistique

Site internet : www.nat-handi-artistique.fr

Mail : nathandiartistique@gmail.com

Noémie GAILLARD 06.11.07.35.64